

COMMUNE DE DESVRES

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

LISTE DES DELIBERATIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Convocation du 11 février 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et publié sur le site internet de la Ville de Desvres.

Publicité de la liste des délibérations : affichage à la porte de la Mairie et publication sur le site internet de la ville de Desvres le 4 mars 2025.

Présents : Marc DEMOLLIENS, Marylise THILLIEZ, Bruno LEDUC, Nathalie TELLIER, Raymond LEJOSNE, Stéphanie GRABARZ, Anne-Marie BAUDE, Chantal TERNISIEN, Nicole PRUVOT, Monique ROCHE, Thierry RUFFIN, Simon LEMAIRE, Nadine LECONTE, Nicole DARQUES, Véronique BALLY, Anne DACHICOURT, Rémi BROQUET, Jean-Luc MARCOTTE, Philippe PRUD'HOMME et Martine GOURNAY-PRUD'HOMME.

Excusés : Ludovic DUTRIAUX, Rémy SOKI, Bertrand GUILBERT, Éric BECKOUT et Michel SERGENT qui ont respectivement donné procuration à Marylise THILLIEZ, Simon LEMAIRE, Nathalie TELLIER, Nadine LECONTE et Marc DEMOLLIENS.

Excusés sans pouvoir : Ludivine MOREAU et Clément MOREL.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Il a été, en conformité de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; Madame Véronique BALLY ayant obtenu au scrutin la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le dernier procès-verbal de la séance en date du 16 décembre 2024 a été adopté à l'unanimité. Il sera signé sous 8 jours par le Président et la secrétaire élue et publié.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de retirer de l'ordre du jour, les points :

- n° 1 : Marchés publics – Création d'un groupement de commandes pour la procédure de consultation pour une délégation de services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;
- n° 2 : DSP – Groupement de commandes – Création d'une commission d'appel d'offres commune pour la procédure de consultation pour une délégation de services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

En effet, le texte définitif de la convention n'a pu encore être concerté entre les futurs membres du groupement de commandes envisagé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait des points n° 1 et n° 2 de l'ordre du jour.

2025 – 1 – POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE – CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'ATTRIBUTION ET AU VERSEMENT DES AIDES EN FAVEUR DU RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE COLLECTE ET/OU GESTION DES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE :

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;*

- Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,*
- *accepte les termes de la convention de mandat dans le cadre d'opérations de raccordement au réseau public de collecte et/ou gestion des eaux pluviales à la parcelle ;*
 - *autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents s'y rapportant.*

2025 – 1 – POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS – CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL :

*Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu l'avis favorable du bureau municipal ;*

Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité :

- *décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, la prestation de prévention et santé au travail ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au 1^{er} janvier 2025, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.*

2025 -1 – POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PARTICIPATION CITOYENNE – MISE EN PLACE :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, à main levée et à l'unanimité, valide l'adhésion au dispositif qui donnera lieu à une présentation lors d'une réunion publique puis à la signature d'un protocole.

2025 – 1 – POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire :

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE :

- Aménagement du pôle technique et environnemental :
 - Lot 1 gros œuvre carrelage ► NOVEBAT : 168 848.20 € HT
 - Lot 2 charpente menuiseries extérieures et intérieures ► RETAUX : 237 885.14 € HT
 - Lot 3 couverture ► RAMERY ENVELOPPE : 70 000 € HT
 - Lot 4 électricité ► DEMOUSELLE/SEGD : 73 178.10 € HT
 - Lot 5 plomberie chauffage ventilation ► THERMOCLIM SERVICES : 36 500 € HT
 - Lot 7 VRD ► COLAS FRANCE : 399 765.72 € HT

La séance est levée à 19 heures 23.